



ARRETE N° 2023-099

Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la commune de Richelieu,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 27 septembre 2023 de Monsieur Souhard David de la société Inéo Réseaux Centre de Descartes domicilié à Les Grouais 37160 à Descartes,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du jeudi 12 octobre 2023 au vendredi 27 octobre 2023,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er

Dans le cadre des travaux d'ouverture sous chaussée et accotement pour une mise en service du réseau électrique, un empiètement sur chaussée sera effectué entre le 19 et 20 Avenue du Québec 37120 à Richelieu du jeudi 12 octobre 2023 au vendredi 27 octobre 2023.

ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu, Monsieur le chef du centre de premiers secours du richelais, l'entreprise Inéo Réseaux Centre de Descartes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 27/09/2023

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE